



MOTION DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ RELATIVE AU PROCESSUS « LES LECONS DE LA CRISE » DU 11 NOVEMBRE 2020

Motion de l'Assemblée de l'Université du 11 novembre 2020

Reconnaissance du processus

L'Assemblée de l'Université reconnaît les efforts du rectorat à intégrer l'avis de l'Assemblée dans ce processus. Elle salue également l'objectif général du rectorat visant à améliorer l'institution académique, et dans sa volonté de faire évoluer l'Université de Genève, ne saurait s'y opposer.

Evolution de la situation sanitaire

Cependant, l'Assemblée de l'Université considère que, au regard de l'évolution épidémiologique rapide de ces dernières semaines, le processus susmentionné doit être suspendu. L'Université fonctionne encore dans l'urgence et cette situation précipitée ne permet pas de disposer de bases sereines et viables pour tirer des conclusions. La grande majorité de la communauté universitaire est actuellement concentrée à rattraper le retard accumulé au printemps, et met toutes ses forces dans la réalisation des tâches les plus urgentes. Dans ces conditions, il est tout simplement impossible de mettre en œuvre un important processus de consultation démocratique qui nécessite du temps et des moyens. Par ailleurs, les mesures qu'a dû prendre l'Université ne permettent pas d'élaborer avec pondération des propositions qui affecteront l'Université bien au-delà de la crise.

Tirer les leçons de la crise liée à la pandémie de COVID-19 implique de prendre en considération l'ensemble des activités, modalités, expériences et vécus liés à la pandémie. Il convient de cerner les enjeux profonds qu'aura révélés la crise sanitaire pour faire évoluer positivement l'Université. Comme rappelé dans la motion « Les leçons de la crise » (Assemblée de l'Université du 17 juin 2020), « [les] leçons [à tirer de la crise liée à la pandémie de la COVID-19] ne sauraient être d'ordre exclusivement technique ou technologique. Outre l'ingéniosité et l'engagement du personnel de l'UNIGE, l'urgence sanitaire a révélé des inégalités et exacerbé des préoccupations dont l'Assemblée s'est régulièrement fait l'écho par le passé ». Or, un tel processus nécessite du temps, de la réflexion, et de l'approfondissement : il semble impossible de réaliser un tel objectif dans l'urgence.

Par conséquent, le processus actuellement en cours, et les conclusions intermédiaires tirées de celui-ci, auront dans le meilleur des cas servi au rectorat, à mieux appréhender la seconde vague actuellement en cours et décider des mesures gestionnaires nécessairement associées. Mais elles ne sauraient constituer l'entièreté du processus global des leçons à tirer de la crise, au regard des éléments exposés ci-dessus.

Suspension du processus visant à tirer les leçons de la crise

Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que soit suspendu dans son ensemble l'actuel processus visant à tirer les leçons de la crise en vue

de transformations à long terme. Elle enjoint le rectorat à prolonger la suspension aussi longtemps que nécessaire, à savoir a minima jusqu'à ce que la situation épidémiologique se stabilise. Cela dit, elle invite le rectorat à poursuivre la récolte de témoignages et propositions en vue de la gestion de la crise en cours. Elle demande de plus que les conclusions intermédiaires soient réévaluées lors de la reprise du processus. Enfin, elle invite le rectorat à reprendre le processus de concert avec l'Assemblée.

AdU/sdc/novembre 2020